

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 OCTOBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-QUATRE OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 18 octobre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BEREHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BURLLOT, Camille CAURET, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Catherine DREZET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Camille CAURET,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Marie-Paule ALLAIN,
- Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Catherine LELIONNAIS

Délibération n°2023-183

Membres en exercice : 69 Présents : 51 Absents : 18 Pouvoirs : 8

ENFANCE-JEUNESSE MISSION LOCALE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC – CONVENTION PLURIANNUELLE 2023-2025

L'intercommunalité, dans le cadre d'une politique active de soutien à la jeunesse et à l'emploi, a souhaité, depuis près de 20 ans, renforcer ses actions par un partenariat étroit avec les acteurs locaux

et notamment la mission locale. Le rôle de cette dernière est d'accueillir les jeunes du territoire, âgés de 16 à 25 ans, pour les accompagner dans l'accès à leur autonomie par l'emploi, la formation tout en traitant avec eux, leur orientation professionnelle et leur environnement personnel (logement, mobilité, santé, autonomie financière ...).

La mission locale est également chargée de l'organisation des 2 forums annuels de l'emploi saisonnier, à Lamballe-Armor, en partenariat avec Lamballe Terre & Mer et en alternance à Pléneuf-Val-André ou Erquy, en partenariat avec le Crédit Agricole.

Ainsi, afin de soutenir la mission locale dans son travail de terrain auprès des jeunes du territoire, à l'antenne de Lamballe-Armor et dans les permanences (Erquy, Jugon-Les-Lacs commune nouvelle, Pléneuf-Val-André et Plénée-Jugon, Quessoy + Broons), il est proposé de reconduire notre adhésion pour la période 2023-2025 et de verser la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration de la mission locale chaque année (*Cotisation 2023 : 1,77 € par habitant – population légale*).

Considérant la transmission aux conseillers communautaires du projet de convention de partenariat 2023-2025

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de renouveler l'adhésion de Lamballe Terre & Mer à la mission locale du Pays de Saint-Brieuc pour la période 2023-2025 et de verser la cotisation annuelle correspondante, selon les modalités de versement définies dans la convention,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

7 NOV. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

8 NOV. 2023

Pour le Président
Par déléguation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

8 NOV. 2023